

P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME

PORSPODER
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:10 000



Bolton administrateur de PLU
Arrêté n° B0907002
Bretagne
Bretagne décentralisée n° 2015/0000



- ACL1 : Protection des monuments historiques
- Classé
- Inscrit
- EL8 : Protection des champs de vue des établissements insubmersibles à la sécurité et à la surveillance de la navigation
- Champs de vue
- Champs de vue
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- Servitudes de voirie (SRV)
- T7 : Servitude archéologique et l'extérieur des zones de déplacement
- Zones de protection (zones interdites de travaux constructifs)

